



Les managers ça ose tout c'est même à cela qu'on les reconnaît !!



Totem d'immunité Managers Voyous Sopra Steria
Rien ne peut leur arriver : impunité totale !!!

Nous sommes alertés par des méthodes managériales qui n'ont pas lieu d'être dans notre Groupe :

- Travail et pression misent alors que les **salariés sont en arrêt de travail** ou en vacances.
- Irrégularités dans l'application des accords d'entreprise et même de branche.
- Discrimination lors de l'évolution des salariés (métiers, rémunérations, ...) en CRH.
- Non respect dans l'utilisation des outils de l'entreprise en passant par des fichiers Excel non validés par le groupe.
- **Atteintes aux droits du salarié.**
- Mise sous pression des salariés au risque de les mettre en situation de burnout voire pire.
- Certains managers qui par exemple ne connaissent même pas le principe du travail posté.
- Demande de fournir le planning des épouses des salariés qui réaliseront des astreintes chez les clients.
- Proposition d'un abandon de poste au lieu de négocier légalement une RC.
- Faire des injonctions contradictoires, dire aux salariés que la bienveillance est finie à leur égard.
- Menacer des salariés de les positionner sur des missions partout en France.
-



S3I a toujours dénoncé ces dérives et autres infractions dans toutes les instances du personnel mais bizarrement la direction fait semblant d'entendre les alertes qui lui sont remontées et couvre systématiquement les managers. Un certain nombre de managers (et ce n'est pas l'apanage que des managers masculins d'ailleurs) savent très bien sanctionner les salariés à la moindre occasion.

En revanche, **et malheureusement en règle générale**, lorsqu'un manager fait une faute de management ou de droit, il est toujours couvert par sa hiérarchie Et rien n'indique aux élus ou salariés lanceurs d'alerte qu'une sanction est prise et que l'erreur est réparée au bénéfice du salarié : **C'EST INADMISSIBLE !!!**

S3I portera constamment tous ces points auprès de l'inspection du travail tant que les RH ne feront pas respecter les droits des salariés et ne remettront pas de l'ordre dans la maison Sopra Steria Group. Ce que nous attendons de nos dirigeants, c'est qu'ils ne couvrent pas les voyous.

Quelques petits rappels

Nous rappelons que la loi interdit ces pratiques et protège les salariés :

Un manager ne peut pas demander à un salarié de travailler pendant un arrêt maladie : **Arrêt N°96-44772 de la Cour de Cassation du 15 juin 1999.**

Atteintes aux droits des salariés :

Rappelé notamment par la Cour de cassation, en 2017 qui complète ces dispositions : l'employeur est « investi de la mission de **faire respecter au sein de la communauté de travail l'ensemble des libertés et droits fondamentaux de chaque salarié.**





LA NEWSLETTER MENSUELLE
DU SYNDICAT AUTONOME et
INDEPENDANT S3I

SEPTEMBRE 2021

s3i.fr



s3i-france.com

Non respect des accords : STOP au management malveillant !!!!!

Nous avons pu constater des dérives et autres infractions de la part de managers et Responsables d'Agence ou de mission, comme décrit dans notre première page.

Comme toujours, **S3I** dénonce des cas réels comme celui de cette mission parisienne (Agence I2S de Meudon) qui porte sur un planning de travail en équipe volontairement caché aux Instances Représentatives du Personnel (CSSCT, CSE) pendant au moins 18 mois. **Cette irrégularité** a ainsi permis aux managers de ce contrat de faire travailler les salariés dans des conditions de travail illégales, ne respectant aucun de nos deux accords d'entreprise en vigueur. Accords signés par **S3i** et d'autres OS, et avec la signature apposée par la Direction, privant ainsi les salariés de cette mission d'avantages liés aux accords, notamment financiers.

Bien sûr, les **Ordres De Mission** étaient rédigés fallacieusement, voir étaient inexistants. De plus, le responsable ne signifiait aux salariés qu'oralement les horaires à effectuer en refusant de leur indiquer par écrit ... SCANDALEUX pour ne pas dire plus !!!!

A ce préjudice financier lié aux accords non respectés, s'ajoute des horaires changeant quasiment quotidiennement au mépris de la vie familiale, des rythmes de travail et de nos deux accords (Temps de Travail et Travail en Équipe) régissant le temps de travail dans les entreprises du Groupe Sopra Steria.

En dehors de ces seuls deux accords, les managers ne peuvent pas faire n'importe quoi et doivent s'y conformer et ne pas exiger à leur gré et imposer des horaires aux salariés quand ils veulent et comme ils veulent ...

Malheureusement certains se le permettent en toute impunité, couverts honteusement par leur hiérarchie et la Direction des Ressources Humaines.

Très Important !! Si vous constatez ce genre de situation sur votre mission, si vous avez le moindre doute sur les horaires que votre hiérarchie vous demande de faire, surtout contactez-nous pour nous exposer votre cas et nous vous répondrons en explicitant l'application qui doit être faite notamment des accords d'entreprise :

Contactez nous sur contact@s3i-france.com

C'est moi Mario,
le « Super Manager » qui
dézingue les salariés qui
veulent faire valoir leurs
droits !





Touchez pas au grizzbi ...
Sa.....lariés



2020 : Horribilis annus !
2021 : Mirabilis annus ?

Et vive le retour aux profits, à une participation et un intéressement forts ?

L'année 2020 aura été une année à oublier. Cyberattaque et Covid ont plombé les résultats de la société. Ce qui fera de l'année 2020, une année qui ne restera pas dans les annales de la performance du Groupe. En revanche, lors de la présentation des perspectives pour l'année 2021, au début du second semestre 2021, la direction financière annonçait très fièrement, à vos élus, que l'année 2021 serait une année avec un retour **très significatif** des profits, de la rentabilité.

Or, et c'est là où ça devient intéressant. La société a mis à l'ouverture des négociations un nouvel accord d'intéressement avec la complicité de deux organisations syndicales envisageant un ROA (**Marge nette**) de 8 % pour 2021 en vous promettant une prime d'intéressement de 1000 € !

Rappelons que pour l'année 2020, les salariés AXWAY ont touché 1800 € brut (quand nous avons péniblement atteint 500 € brut sur-intéressement compris) alors que la société était dans une tourmente économique qui plombait l'intéressement pour les sociétés de l'UES. Or, si la direction avait dévoilé cette tendance pendant la période de négociation de l'accord (ce qu'elle s'est bien gardée de faire), quels auraient été vraiment les montants prévus dans cet accord d'intéressement 2021-2023 ?
1500 €,, 2000 € pour un ROA (**Marge nette**) à 8 %, voire plus pour SSG, I2S, HR, SBS, et Beamap ?

Même si nous aurions pu avoir 2000 € pour 8% de ROA en 2021, qu'en sera-t-il pour AXWAY ? Certainement pas la même somme que pour les salariés Sopra Steria Group ! Alors accord Gagnant / Gagnant ou Perdant pour certains / Gagnant pour d'autres (toujours les mêmes) ?

Chef, cette nuit j'ai rêvé que vous m'accordiez ma **PREMIERE** augmentation en 8 ans de 2 % !



Mais tu penses que tu as bien performé ?

Oh OUI !!!!!
J'ai travaillé toutes les semaines 37h30 et déclaré 35H dans GTA comme vous me l'aviez demandé.

Alors tu peux la garder en rêve !!

Région Ile de France

Thierry OLIVIER	Meudon	07.88.98.25.86
Belkacem BELBAHI	Meudon	06.40.77.29.01
Jean-Christophe LEJEUNE	Meudon	06.72.25.37.20
Jean-Pierre BATTESTI	Meudon	06.14.17.32.24
Noor EBRAHIM	Meudon	

Région Hauts de France

Michel BUDZICH	Lille	06.85.18.26.54
Cédric FRANCOIS	Lille	06.82.67.37.49

Vos élus S3I en IDF et Régions

Région Rhône-Alpes - Auvergne

Elodie BENIGAUD	Roanne	
Xavier PERRIN	Roanne	
Sylvain PERNAUD	Lyon	07.55.63.25.08
Mohammed BOUTCHICH	Lyon	06.69.55.32.25
Sylvain PELIZZONI	Lyon	

Région Provence Alpes Côte d'Azur

Marc DUMONT	Sophia	06.88.88.13.50
Marta MASTERNAK	Sophia	
Karim KESSACI	Sophia	06.58.48.60.00
Patrick VERBAEYS	Aix	06.64.12.44.32
Mireille DELANNOY	Aix	

Région Pays de la Loire

Yann JAFRELOT	Nantes	06.14.42.75.02
---------------	--------	----------------

Région Occitanie

Alain MARTINEZ	Toulouse	06.87.07.99.23
----------------	----------	----------------



Points retraite, Klesia et Sopra Steria Group

Un certain nombre de salariés se sont rendus compte que leur décompte de points pour la retraite complémentaire n'était pas juste. En effet, des périodes apparaissaient incomplètes.

Un groupe de travail a été créé sur Sopra Steria Group pour s'assurer que vos droits aient été respectés et que le nombre de points retraite soit conforme. **Et vous ? Qu'en est il ?** Vous pouvez nous remonter toute situation qui vous semblerait (encore) erronée, nous attendons les résultats des actions entreprises sur le sujet et nous vous en diront plus prochainement.

COVID & Situation Sanitaire Le code « sanitaire » a changé.

Au départ prévu jusqu'au 15 Septembre 2021, le protocole sanitaire, appliqué chez Sopra Steria, a été prolongé jusqu'au 30 Septembre 2021. Entre temps, en CSE, il nous est annoncé que :

- Le pass sanitaire et/ou la vaccination obligatoire pourraient être exigés par certains clients (ex. domaine hospitalier) mais si un salarié ne souhaite pas se voir demander ce document ou être vacciné, il pourrait soit effectuer sa mission à distance chez ce même client ou pour un autre. La dernière alternative serait la mise en intercontrat si il n'y a pas d'autres solutions.
- Pas de « Pass Sanitaire » exigé pour l'accès aux RIE (Restaurant Inter Entreprise Sopra Steria ou Clients).
- Prévenir son supérieur hiérarchique (manager ou directeur d'agence) lors d'un souhait de retour sur site Sopra Steria.

On s'est reposé pendant ces vacances. On a bien rechargé nos batteries et même rien foutu sur la plage, en mode décontracté.



Mais maintenant on est revenu à fond les ballons, en mode protection des salariés.



Rejoignez Nous!

Rentrée Septembre 2021

On est revenu à fond ... pour vous.

Mais nous avons besoin de vous, vous devez pouvoir compter sur vos représentants du personnel pour défendre vos droits. Sans vous et vos remontées du terrain, nous ne pourrions pas vous défendre.

MERCI, MERCI, ET ENCORE 8000* MERCI - 8000 - C'EST LE NOMBRE DE VUES DE NOS COM AU MOIS D'AOÛT SUR FACE2FACE ET SUR NOTRE SITE INTERNET CET ÉTÉ.

MERCI À VOUS TOUS POUR VOTRE FIDÉLITÉ, VOTRE CONFIANCE. MERCI A VOUS TOUS POUR NOUS AVOIR CHOISI POUR VOUS CONSEILLER ET VOUS DEFENDRE.



* Réalisé sans trucage ou magouilles

SOLLICITEZ-NOUS, AIDEZ-NOUS A FAIRE AVANCER L'ENTREPRISE SOCIALEMENT.
ON N'A PAS DE BUFFET, ON N'A PAS - HEUREUSEMENT - DE GUEULARDS
INAUDIBLES, ON N'A PAS DE PETROLE MAIS ON A DES IDÉES !..... LES VOTRES